



Mission de l'OIT:

Promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et à renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.



Nous promovons:

- La Justice Sociale
- Le Travail Décent
- Le Tripartisme
- Le Dialogue Social



Nos mandants tripartites :

- Gouvernement
- Organisations des Travailleurs
- Organisations des Employeurs

Dans ce numéro...

Mots du Coordonnateur de l'OIT en Haïti - [page 2](#)

Augmenter l'employabilité à Cité Soleil par la formation professionnelle qualifiante - [page 3](#)

Environ 300 adolescents de la Grande Anse formés en couture, plomberie et en techniques de production animale et végétale - [page 4](#)

Grâce aux interventions de l'OIT, Haïti dispose de nouveaux spécialistes en développement économique local en milieu rural - [page 5](#)

COVID-19: Protégeons les enfants contre le travail des enfants, maintenant plus que jamais! - [page 6](#)

TRIBUNE - Le Comité Intersyndical des Femmes Haïtiennes (CISFH) plaide pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques - [page 8](#)

Publication du 19e rapport de synthèse de Better Work Haïti - [page 9](#)

EN GUISE D'INTRO - MOTS DU COORDONNATEUR DE L'OIT EN HAÏTI

Depuis les derniers jours de l'année 2019, le monde entier fait face à une période de crise sanitaire très sérieuse causée par la pandémie de la COVID-19. Les données disponibles jusqu'à fin mai 2020 font état de plus de 5 millions de contaminations et plus 350.000 personnes décédées. En Haïti, depuis la confirmation des deux premiers cas le 19 mars 2020, on a largement dépassé le millier de cas « officiels » et une trentaine de décès.

La pandémie de la COVID-19, considérée comme la plus grave crise mondiale jamais connue depuis la seconde guerre mondiale, entraîne avec elle une grave crise économique qui implique des pertes énormes pour les entreprises chiffrées à plusieurs milliards de dollars, ainsi que des millions d'emplois et de revenus perdus pour les familles.

Selon la quatrième édition de l'Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail (27 mai 2020), les conséquences sont énormes pour le monde du travail et affectent donc les entreprises, les travailleurs et les familles en général : fermeture des lieux de travail et des entreprises ; estimation d'une baisse des heures de travail d'environ 10,7% pour le deuxième trimestre de 2020, l'équivalent de 305 millions d'emplois à plein temps affectés ; plus d'un jeune sur six arrête de travailler à cause de la pandémie ; entre autres conséquences (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--dcomm/documents/briefingnote/wcms_745964.pdf)

Dans un tel contexte, la solidarité humaine doit plus que jamais être le fondement des réponses qui seront apportées à partir des politiques publiques pour contrer la pandémie, comme l'a rappelé le Directeur Général de l'OIT, M. Guy Ryder, lors des Réunions du printemps du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale.

Du fait de la faiblesse de systèmes de soins et de protection dans beaucoup de pays en développement, incluant Haïti, les réflexions et les réponses à apporter en cette période de crise doivent contribuer à l'avenir à étendre la protection sociale pour tous, incluant celles et ceux qui sont dans le secteur informel et les travailleurs non protégés, et garantir la pérennisation du dialogue social entre les partenaires sociaux pour mieux affronter, dans la solidarité et l'entraide, cette crise ainsi que les prochaines à venir aux graves conséquences sur le monde du travail, pouvant accroître les inégalités, entraîner beaucoup plus de familles dans la pauvreté, et annihiler les efforts déjà enregistrés pour atteindre le progrès et le développement.

L'adoption officielle du Document de Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales est un pas dans la bonne direction pour faire profiter à tous un système universel de protection sociale. Nous ne pouvons qu'encourager ces types d'initiatives.

En partageant nos sympathies aux personnes et familles infectées et affectées par le virus de la COVID-19, en remerciant toutes celles et tous ceux impliqués dans la réponse sanitaire et humanitaire, je renouvelle, au nom du Directeur Général, l'engagement de l'OIT à accompagner l'État Haïtien, les partenaires sociaux, et la population en général, pour bâtir un système économique plus robuste et plus équitable et une société plus juste, et reconstruire des systèmes de protection plus sûrs et universels pour être mieux préparés à affronter les défis majeurs pouvant affecter le monde du travail.

Lave men nou ! Mete kachnen lè n'ap sòti ! Kenbe 3 pa distans ak lòt moun !

Restez prudents.

BONNE LECTURE!

Fabrice LECLERCQ

PROJET « CREER » : AUGMENTER L'EMPLOYABILITÉ À CITÉ SOLEIL PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE.



La commune de Cité Soleil dispose actuellement de 320 nouveaux opérateurs certifiés de machines à coudre industrielles grâce à une formation dispensée entre novembre 2019 et janvier 2020 par Electra Sewing dans le cadre du projet de « Création d'Emplois jeunes décents et Environnementalement Responsables - CREER ».

Ces jeunes formés, qui ont reçu leurs diplômes le 5 mars dernier, ont pu bénéficier d'une formation solide leur permettant de faire l'acquisition des connaissances techniques sur les machines à coudre industrielles : Single Needle Lockstich, Overlock et Coverstich ainsi que sur les notions comportementales de base et d'autres notions sur le monde du travail, incluant la santé et la sécurité au travail.

À la suite de cette formation, plus des 2/3 ont déjà été

embauchés par plusieurs usines du secteur textile au Parc Industriel Métropolitain (SONAPI). « Avant je ne travaillais pas..., tout juste après la formation, j'ai été embauché », témoigne Jacques Romain Dorcy, bénéficiaire du programme de formation. Plusieurs de ces jeunes certifiés et qualifiés ont été embauchés pour la production de masques en tissus destinés à contribuer à la protection de la population au cours de la période de crise causée par la pandémie de COVID-19.

En plus d'être une contribution pour promouvoir la création d'emplois, cette formation accorde aux jeunes une opportunité de sortir de l'informel pour intégrer le secteur économique formel grâce à leurs qualifications. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est d'autant plus pertinente en cette période de crise de COVID-19 pour asseoir le principe de l'universalité d'un système de protection sociale, profitable à tous les travailleurs, incluant ceux du secteur informel qui sont, pour la plupart, privés de leurs activités génératrices de revenus pendant cette période difficile et incertaine.

À travers le projet CREER mis en œuvre en Haïti, l'OIT veut appuyer les efforts consentis par les acteurs étatiques et les partenaires sociaux pour améliorer les conditions de vie de la population d'une zone sensible et vulnérable, s'alignant ainsi sur les priorités définies par ces derniers dans le cadre de coopération signée par l'OIT et les mandants en 2015.

En plus de la formation professionnelle dans les domaines du textile et de la gestion des déchets avec des opportunités d'emplois à la clé pour la majorité des jeunes, l'OIT, à travers CREER, intervient aussi dans le curage du canal de Flamingo et le recyclage des déchets, la sensibilisation des communautés et la promotion de l'intercommunalité pour une meilleure et plus solidaire gestion des déchets.



PROJET DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS**Environ 300 adolescents de la Grande Anse formés en couture, plomberie et en techniques de production animale et végétale.**

Ces adolescents provenant de plusieurs communes du Département de la Grande Anse, et âgés de 14 à 17 ans, ont suivi un programme de formation de 200 heures suivant leur filière respective dans des établissements de formation professionnelle autorisés par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) qui a validé le parcours de formation en leur octroyant une attestation d'aptitude professionnelle en fin de cours.

Les adolescentes et adolescents formés et certifiés dans la Grande Anse ont été identifiés dans 6 communes du Département : Beaumont, Corail, Roseaux, Jérémie, Marfranc et Moron.

« Cette année, c'est moi qui ai confectionné mon uniforme... je voudrais que d'autres enfants puissent avoir cette même opportunité de suivre un tel programme de formation... », témoigne Fefnay, 14 ans, bénéficiaire du cours de coupe-confection à Jérémie.

Au terme de ce projet, plus de 1000 enfants dans les Départements de l'Ouest, du Sud et de la Grande Anse, devront pouvoir boucler un cursus de formation professionnelle dans l'une des filières qu'ils auront choisies, leur octroyant ainsi des connaissances de base et une qualification pour intégrer le marché du travail, une fois l'âge minimum d'admission à l'emploi atteint.

Ce programme de formation professionnelle s'inscrit dans le cadre du projet de « Lutte contre le travail domestique des enfants », dont l'objectif global consiste à appuyer les acteurs nationaux à mettre en place des mécanismes de prévention et de protection contre l'exploitation des enfants par le travail, incluant le travail domestique. Ce projet est mis en œuvre conjointement par l'OIT et l'Unicef, et financé par le Gouvernement Fédéral du Canada.

Les filières visées par le programme de formation ont été sélectionnées en fonction de la demande d'emploi identifiée dans les zones d'intervention, et dans lesquelles les adolescentes et adolescents auront l'opportunité d'effectuer des stages de perfectionnement, et/ou de travailler et/ou de monter leurs propres entreprises.

La formation professionnelle est l'alternative proposée par l'OIT et ses partenaires pour offrir une qualification aux adolescents, gage d'une meilleure intégration dans le monde du travail. Ceci réduit du coup considérablement le risque pour les enfants d'être astreints au travail forcé, qui pourrait ainsi les écarter du système éducatif. Un risque qu'il convient à tout prix d'annihiler si l'on veut éviter que nos enfants ne rentrent dans le cercle vicieux de la pauvreté où règnent exploitation, abus et situations de travail non réglementaires.

PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FOPRODER)

Grâce aux interventions de l'OIT, Haïti dispose de nouveaux spécialistes en développement économique local en milieu rural.



21 nouveaux formateurs, répartis dans les Départements du Sud et de la Grande Anse, ont bouclé le parcours de formation de formateurs en création et gestion d'entreprise via la méthodologie de l'OIT « Gérez mieux votre entreprise – GERME » entre septembre 2018 et février 2020, devenant du coup des spécialistes en développement économique local.

Ces nouveaux formateurs certifiés en GERME constituent la deuxième cohorte formée par l'OIT, dans le cadre du projet de « Formation Professionnelle pour le Développement Rural », mis en œuvre dans le Sud et la Grande Anse, avec des fonds du Royaume de la Norvège.

Formés par des spécialistes internationaux GERME, les nouveaux formateurs intègrent déjà le portail mondial des formateurs GERME, laquelle intégration les engage directement à organiser des activités de formation au bénéfice des populations locales sur les thématiques en lien avec la création et la gestion d'entreprise, et à promouvoir la culture entrepreneuriale.

« GERME est une très belle expérience... Elle m'a permis de canaliser mes réflexions et d'aboutir à une idée d'entreprise très précise... C'est une opportunité également d'aider d'autres entrepreneurs potentiels de la communauté à trouver leurs idées d'entreprise et les développer... », nous raconte Belannda Dormélus, formatrice GERME et élève.

« Grâce à GERME, je suis beaucoup plus discipliné dans les transactions de mon entreprise, et je suis capable d'identifier mes faiblesses et mes forces et les analyser en fonction de mes concurrents », a pour sa part témoigné Téagène Jean Lifaite, formateur et commerçant.

À travers cette méthodologie, l'OIT promeut le développement économique local par le renforcement de l'esprit entrepreneurial, et la promotion de la création et du renforcement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).



ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS / PROJET DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS



Organisation
internationale
du Travail

COVID-19:
**Protégeons les enfants contre
le travail des enfants,
maintenant plus que jamais!**

**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LE TRAVAIL
DES ENFANTS
12 JUIN 2020**



Le 12 juin ramène à la journée mondiale contre le travail des enfants. Cette année, la journée a été commémorée dans un contexte particulier imposé par une crise mondiale causée par la pandémie de COVID-19.

En plus de créer de graves problèmes sanitaires pour les personnes infectées, cette pandémie constitue un pic de rappel pour les États et leurs décideurs sur la nécessité d'adopter des politiques publiques pour venir en aide aux communautés en général, et à celles et ceux qui sont les plus vulnérables en particulier.

La COVID-19 met à nu les faiblesses, les carences des institutions de prise en charge des personnes vulnérables, notamment les enfants. Les institutions de protection, incluant les écoles, les églises, les crèches, les centres de loisirs entre autres, sont dépassées par la crise. Habituellement considérées comme des espaces de secours et d'aide pour les enfants, elles sont obligées de fermer leurs portes et laissent donc un vide dans le quotidien des enfants.

Par ailleurs, le choc économique provoqué par la pandémie laisse des millions de personnes sans emplois et avec une baisse et/ou une perte considérable de leurs revenus, modifiant ainsi le quotidien, la vie et même les moyens de subsistance des ménages. Dans ce contexte, les enfants se retrouvent en première ligne en tant que victimes de ce choc, avec un risque croissant pour eux d'être contraints de travailler pour, soi-disant, combler le manque à gagner de leurs parents, devenus chômeurs et faisant face à un niveau supérieur de pauvreté.

En plus de priver les enfants de la jouissance d'un ensemble de droits fondamentaux comme l'éducation, la santé, les loisirs, entre autres, la pandémie entraîne de gros risques

pour les enfants : ceux qui sont déjà impliqués dans des situations de travail courent le risque de devoir effectuer des travaux beaucoup plus dangereux et pendant de plus longues heures ; le nombre d'enfants travailleurs risque d'augmenter avec de nouveaux enfants forcés à travailler à cause de la perte d'emplois et de revenus de leurs parents ; les enfants, notamment les filles et les adolescentes sont exposées à des situations d'abus et de violence notamment en relation aux tâches intensives auxquelles elles sont régulièrement astreintes au sein du ménage ou à des travaux domestiques à effectuer pour des tiers...

D'où le besoin de renouveler les appels à la protection des enfants en cette période de confusion et de grandes difficultés. Il est donc urgent de placer les garçons et les filles au centre des discussions et des politiques publiques pour leur garantir une meilleure protection contre le travail des enfants, et la jouissance non-interrompue de leurs droits fondamentaux pendant et après une période de crise. Maintenant et plus que jamais, nous sommes tenus d'investir encore davantage d'efforts pour réaliser l'objectif 8.7 des Objectifs de Développement Durable pour interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes.

Rejoignez-nous dans la campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour la protection des enfants contre l'exploitation par le travail.

<https://www.youtube.com/watch?v=Zy0vleHpmdA>

<https://www.youtube.com/watch?v=j8pcdoHBbNo>

<https://www.youtube.com/watch?v=3uOTgijFZeU>

<https://www.youtube.com/watch?v=f950ggbAIWo>

<https://www.youtube.com/watch?v=Rnm-DdrcUTg>

TRIBUNE**Le Comité Intersyndical des Femmes Haïtiennes (CISFH) plaide pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques.**

La Convention 189 sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, un outil supplémentaire et indispensable pour protéger les emplois et les travailleurs en temps de crise.

Le 8 mars 2020 dernier, le Comité Intersyndical des Femmes Haïtiennes (CISFH), avec l'appui du Bureau de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en Haïti, a organisé une journée de réflexion et de sensibilisation autour de l'importance de l'implication des organisations des travailleuses et des travailleurs dans le plaidoyer visant la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques.

Cette activité qui a réuni plus d'une centaine de représentants d'organisations syndicales témoigne de l'engagement d'un ensemble d'organisations de travailleuses et de travailleurs en Haïti à promouvoir le travail décent pour tous, l'application des principes et droits fondamentaux au travail pour toutes les catégories de travailleuses et travailleurs, incluant celles et ceux impliqués dans le travail domestique.

Cette journée de réflexion et de sensibilisation fait partie d'une série d'activités prévues par le CISFH, avec l'appui du Bureau de l'OIT en Haïti, dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de promotion de la Convention 189, adoptée en 2011, lors de la centième session de la Conférence générale de l'OIT à Genève.

Cette Convention, qui reconnaît la contribution des travailleurs domestiques à l'économie mondiale malgré le grand risque d'exposition à la discrimination et aux abus de toutes sortes, n'a pas encore été ratifiée par Haïti. Ce qui limite considérablement les possibilités d'assurer la protection et la sécurité sociales à cette catégorie de travailleurs.

Par ailleurs, le Code du Travail n'accorde pas les mêmes droits aux travailleurs domestiques qu'aux autres catégories de travailleurs, notamment en ce qui concerne la durée du travail, le repos hebdomadaire. En outre, malgré certaines limites, la Loi modifiant l'article 257 dudit Code votée par les deux chambres du Parlement en 2009 devant inverser cette tendance discriminatoire, n'a jusqu'à maintenant pas été promulguée et publiée. Ce qui prive les travailleurs domestiques d'une base légale/juridique pouvant leur permettre de revendiquer une meilleure et une plus juste protection.

Même pour les droits garantis par le cadre juridique en vigueur, le mécanisme reste flou quant aux possibilités pour le Service d'Inspection du Travail du Ministère des Affaires

Sociales et du Travail (MAST) d'inspecter les ménages et de s'assurer du respect et de la protection effective des droits des travailleuses et des travailleurs domestiques. Qui s'assure que les chefs de ménages et employeurs respectent les droits de leurs employés de maison ? Qui protège celles et ceux qui aident les ménages et qui contribuent à la croissance de l'économie? Au temps où l'économie ralentit à cause de la pandémie du COVID-19, et que les familles/ménages se voient dans l'obligation de se séparer de leurs employés de maison pour une période indéterminée, que fait l'État/le Gouvernement pour garantir la survie de cette catégorie de travailleurs privés d'emplois pendant la crise ? Des questions auxquelles aucune réponse n'a encore été trouvée (*suite page 8*).

Convention n° 189

de l'OIT (2011)

La protection des travailleuses et des travailleurs domestiques:

un engagement en faveur de l'équité et de la justice sociale



TRIBUNE (suite et fin)**Le Comité Intersyndical des Femmes Haïtiennes (CISFH) plaide pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques.**

Plusieurs éléments compliquent encore plus la situation de ces travailleurs. Pour l'heure, aucune donnée statistique n'est disponible quant au nombre de personnes adultes impliquées dans le travail domestique. Bon nombre de ménages préfèrent engager des enfants qui se trouvent très souvent exploités, abusés. L'on dénombre plus de 400,000 enfants impliqués dans le travail domestique, dont 207,000 en situation non acceptable de travail, selon les derniers chiffres du rapport de l'étude de la FAFO sur le placement familial et le travail domestique des enfants. Les travailleurs domestiques sont très souvent embauchés suivant un cadre informel, n'ayant aucun contrat de travail, et donc aucune garantie de protection de leur emploi. L'absence de mécanisme formel pour faciliter les inspections dans les ménages n'arrange guère cette situation, ce qui laisse malheureusement carte blanche aux chefs de ménages qui peuvent ainsi décider du sort de leurs employés comme bon leur semble.

Et la crise du COVID-19 n'a fait qu'enfoncer le clou. Les mesures barrières devenues indispensables pour se protéger forcent les ménages à se séparer de leurs employés domestiques. Ces derniers se voient confinés chez eux sans aucune garantie d'obtenir un revenu pendant leur absence au travail ou même d'y retourner. Car beaucoup de ces travailleurs n'ont pas de contrat d'emploi établissant les scénarios d'arrêt temporaire ou permanent de la relation de travail (suspension temporaire ; rupture/expiration du contrat ; résiliation : démission, licenciement ; entre autres).

Néanmoins, la crise du COVID-19 est une excellente occasion d'inciter l'État à adopter des mécanismes pertinents permettant d'assurer une meilleure protection des travailleurs domestiques et de promouvoir les droits humains pour cette catégorie trop souvent délaissée. L'approche à adopter pour la réponse au COVID-19 doit être holistique, en pensant à faire ce que nous n'avions pas pu et que nous devons faire avant la crise, comme l'adoption d'instruments juridiques pour protéger les plus faibles, face aux éventuelles catastrophes. La réponse à cette crise du COVID-19 doit aussi passer par la réponse à la question principale : comment agir pour empêcher la décapitalisation des petites bourses et des travailleurs informels, notamment les travailleurs domestiques ? Une question à laquelle l'OIT offre des pistes de solution.

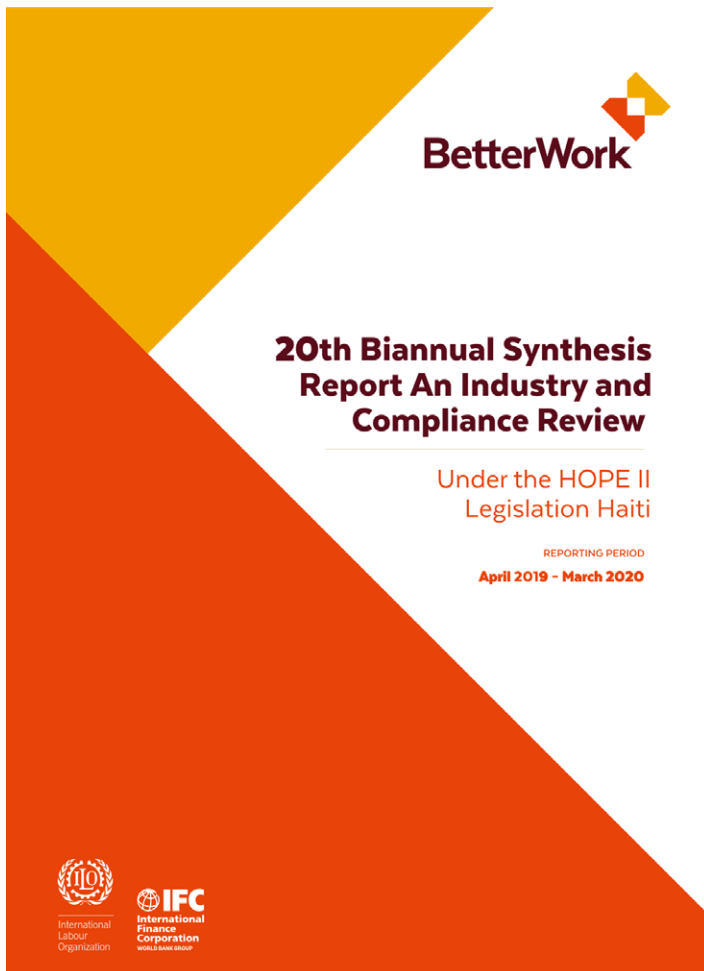
Dans le plan de réponses politiques à la crise du COVID-19, organisées en quatre axes, centrées sur l'humain et fondées sur la solidarité mondiale, lequel plan a été présenté par le Directeur Général de l'OIT, il exhorte

le FMI et la Banque mondiale à centrer leur réponse sur « une aide immédiate aux travailleurs et aux entreprises, afin de protéger leurs activités et leurs moyens d'existence, en particulier dans les secteurs les plus durement touchés et dans les pays en développement ». Il affirme que l'attention doit être accordée en priorité à l'impact sur les petites entreprises, les travailleurs non protégés et les travailleurs de l'économie informelle.

En lien avec ce plan, l'État, à travers ses composantes, doit prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour soutenir les travailleurs les plus vulnérables, notamment ceux du secteur informel qui inclut les travailleurs domestiques qui voient leurs déjà faibles revenus partir en fumée. Toutefois, l'État doit également faire tourner la machine politique et institutionnelle pour donner une réponse plus durable après la crise du COVID-19. Cette réponse durable passera notamment par le fonctionnement du parlement pour la ratification et la mise en œuvre des conventions garantissant la protection des plus faibles, notamment la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, et la révision de la législation nationale en la matière, notamment la révision du chapitre du Code du Travail traitant de la question du travail domestique. L'existence d'un Parlement est donc plus qu'essentielle pour adopter les instruments juridiques appropriés et ainsi protéger les travailleurs pendant et après une crise.

La Convention 189 de l'OIT confère aux travailleurs domestiques un ensemble de droits assurant leur protection d'abord en tant qu'êtres humains, ensuite en tant que travailleurs : protection contre le travail forcé, élimination de la discrimination en matière d'emploi, liberté syndicale et associative, protection contre toutes formes d'abus, harcèlement ou violence, abolition du travail des enfants, contrat de travail pour les travailleurs, environnement de travail sûr et salubre, sécurité sociale, entre autres. Il est donc temps que l'État assume ses responsabilités pour protéger cette catégorie de travailleurs sur lesquels repose le poids du fonctionnement de nombreux ménages.

Le CISFH appelle donc l'État Haïtien à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les travailleuses et les travailleurs domestiques pendant et après la crise de COVID-19 par l'adoption de mesures politiques devant aboutir à la ratification et à la mise en application de la Convention 189 sur les travailleuses et les travailleurs domestiques pour étendre la protection sociale à cette catégorie qui peine à joindre les deux bouts.

BETTER WORK HAITI**Publication du 20e rapport de synthèse de Better Work Haïti**

Ce rapport fournit des informations sur les accomplissements de Better Work Haïti pour améliorer les conditions de travail et le respect des normes du travail dans l'industrie du vêtement en Haïti. Il reflète les données quantitatives et qualitatives enregistrées dans le travail d'évaluation des usines pour la période d'avril 2019 à mars 2020. Il fait état principalement des efforts consentis par les usines ainsi que des écarts enregistrés par rapport à la conformité et au respect des normes internationales et de la législation nationale du travail.

Ce rapport tient aussi compte de l'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui affecte aussi l'industrie du vêtement ainsi que le personnel des Opérations de Better Work. Dans le cadre de sa vaste réponse à l'urgence, Better Work Haïti (BWH) a compilé et partagé avec les usines une collection de lignes directrices sur la prévention, la transmission et la gestion de la pandémie de COVID-19 sur la base des directives du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), du Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et autres institutions. Ces lignes directrices visent à

soutenir les usines dans le contexte de la santé et de la sécurité au travail afin de réduire le risque de propagation du virus COVID-19 et d'assurer la continuité des activités opérationnelles des usines de l'industrie du vêtement.

Pour la période considérée, il a été relevé une augmentation des efforts visant à résoudre les problèmes de non-conformité liés aux normes fondamentales du travail. En raison de l'utilisation des outils validés par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le nombre d'avertissements par usine dans le secteur a augmenté de 29%, tandis que le nombre d'infractions a diminué de 42 % (selon les inspections de SST au niveau des usines d'exportation du secteur de l'habillement) dans le deuxième semestre 2019. Rappelons que le MAST, avec l'appui fourni par Better Work pour renforcer le service d'inspection, a validé les listes de contrôle d'inspection sur son site Web pour qu'elles soient accessibles à toutes les usines et autres entreprises pour un meilleur accès et conformité et l'a normalisé en tant qu'outil unifié. à utiliser par tous les inspecteurs, incluant ceux qui travaillent dans tous les bureaux régionaux.

Par ailleurs, ce rapport reflète l'appui fourni au MAST pour mettre en place un mécanisme pour améliorer le partage d'informations, y compris la validation d'un ensemble d'outils techniques et leur distribution à l'échelle nationale dans tous les départements. Ces outils amélioreront les cadres juridiques, politiques et institutionnels de l'administration du travail et de l'inspection du travail en Haïti.

Better Work Haïti a soutenu également l'initiative du MAST, associé au Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, pour faciliter la tenue d'une séance d'assermentation de 22 inspecteurs du travail, dont une femme. Ce soutien du programme Better Work Haïti contribue au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du système d'administration du travail. Le programme continue à travailler avec les acteurs pour encourager ces types d'initiatives, et encourager, du coup, plus de femmes à postuler pour un poste au service d'inspection du travail du MAST.

Le rapport complet est accessible via ce lien : <https://betterwork.org/portfolio/better-work-haiti-20th-biannual-compliance-synthesis-report/>

Avis aux lecteurs: Le programme BETTER WORK est supporté par le Département du Travail des États-Unis. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du Travail des États-Unis. La mention des noms et produits commerciaux, ou des organisations n'implique pas l'approbation du Gouvernement des États-Unis.



► Nos contributeurs

DÉPARTEMENT
DU TRAVAIL
AMÉRICAIN



Ambassade de Norvège



Canada
via unicef

► Contact

Bureau de Coordination de l'OIT en Haïti
2, rue Romain, Delmas 33
Port-au-Prince, Haïti

T: +509 28 16 2647
E: leclercqf@ilo.org
ilo.org/haïti

Bureau de l'OIT pour l'Amérique Centrale, Haïti,
Panama et la République Dominicaine
San Jose, Costa Rica

T: +506 22 07 8700
ilo.org/sanjose

Organisation internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22 – Suisse

T: +41 22 799 7239
F: +41 22 799 6668
E: pardev@ilo.org